



## Plainte violences conjugales et suites

Par **Belldandy**, le **01/09/2018** à **15:27**

Bonjour,

J'ai malheureusement dû porter plainte contre le père de mes enfants pour violences conjugales sur eux et sur moi. J'ai déposé plainte à la gendarmerie. J'ai aussi porter plainte pour soustraction de mineurs car il est venu enlever mes enfants aux domicile où nous avons trouvé refuge après séparation officielle, j'ai fait une main courante sur conseil d'avocat. La police a fait une information judiciaire et j'ai déposé plainte au procureur de la République. Il a ramener les enfants aux gendarmes au bout de 5 jours pendant lesquels il m'a assuré que je ne les rêverai jamais.

Je voulais savoir s'il a été convoqué par les gendarmes et quelles vont être les suites. J'ai appris que les deux plaintes ont été requalifiées et enregistrées au parquet. C'est bon signe ? J'ai été entendu pour la soustraction de mineur ainsi que les témoins...

Merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **01/09/2018** à **20:33**

Bjr

Votre avocat n'a pas saisi le JAF ?

Par **Belldandy**, le **01/09/2018** à **20:46**

Il a demandé une ordonnance de protection qui a été refusée pour mes enfants et moi. On fait appel en procédure d'urgence mais en attendant il a un droit classique et mes enfants quand ils vont chez leur père reviennent perturbés avec des bleus dans le dos. Les enfants n'ont pas le droit de parler de moi ou de me parler au téléphone. Leur père fait barrage et ne me donne aucune nouvelle...

Par **Visiteur**, le **01/09/2018** à **21:06**

Cette attitude est répréhensible, mais vous ne dites rien de ce qui peut motiver son attitude ?

Par **Belldandy**, le **01/09/2018** à **21:35**

Je ne sais pas ce qui peut motiver son attitude. J'ai tout proposé comme compromis et je n'ai eu que des refus. Le père de mes enfants est violent et consomme régulièrement beaucoup d'alcool. Pour son attitude, je ne sais quoi vous dire puisque je ne la comprends pas.